



DISPOSITIFS D'AIDES AU **COMMERCE**

PLAN DE
RELANCE





LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET SES PARTENAIRES PARTICIPENT À LA RELANCE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ particulièrement impacté par la crise sanitaire et économique. De nombreux dispositifs régionaux et nationaux sont au service des commerçants pour les aider à y faire face, selon leurs besoins et leur profil. Retrouvez dans ce document les principaux dispositifs déployés par la Région et l'État pour soutenir le commerce local.



© Gettyimages - Nubawut Samsuk

VOUS ÊTES UN COMMERÇANT IMPACTÉ PAR LA COVID-19 ET VOUS SOUHAITEZ RENFORCER VOTRE **TRÉSORERIE** ?

FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL

L'État, avec le soutien des Régions, a mis en place un fonds de solidarité pour aider les entreprises dans les secteurs d'activité les plus touchés par la crise. **En Pays de la Loire, la Région a contribué à ce fonds à hauteur de 25 millions d'euros.**

Depuis décembre 2020, les entreprises restant fermées administrativement bénéficient d'un droit d'option entre une aide défiscalisée mensuelle allant jusqu'à 10 000 € ou une indemnisation de 20% du chiffre d'affaires mensuel réalisé à la même période de l'année précédente.

Pour solliciter ce soutien :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

<https://www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/covid-19-aides-economiques/aides-aux-commerçants-artisans>

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)

Pour faire face à des difficultés de trésorerie liées à la crise économique, une entreprise peut solliciter un **prêt dont l'État peut se porter garant à hauteur de 90%**. Elle doit prendre rendez-vous auprès de sa banque habituelle, qui donne un pré-accord, puis la démarche se fait ensuite en ligne auprès de Bpifrance. LE PGE est mobilisable jusqu'au 30 juin 2021.

Premier contact : votre banque habituelle

Puis démarche en ligne sur : <https://attestation-pge.bpifrance.fr>

FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE : DES AVANCES REMBOURSABLES À TAUX ZÉRO

À l'initiative de la Région des Pays de la Loire, avec l'appui de la Banque des Territoires, la Région, les Départements, les grandes villes et les intercommunalités mutualisent leurs efforts au sein d'un dispositif unique : le **Fonds territorial Résilience**. Il permet aux entreprises ligériennes (jusqu'à 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 10 M€ HT) d'obtenir **une avance remboursable de 3 500 à 20 000 €, à taux zéro** avec un différé de remboursement d'un an. Cette aide s'applique jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour solliciter cette aide : <https://www.resilience-paysdelaloire.fr>

PRÊT REBOND À TAUX ZÉRO

Conçu pour financer des besoins de trésorerie liés à la situation sanitaire, le **prêt Rebond** s'adresse aux TPE et PME qui ont plus d'un an d'activité. **D'un montant de 10 000 à 75 000 €,** ce prêt à taux zéro est d'une durée de sept ans et bénéficie d'un différé de remboursement de deux ans. Il est toujours associé à un prêt bancaire garanti, du même montant.

Informations et souscription en ligne : <https://pret-rebond.bpifrance.fr/>

PRÊT PARTICIPATIF EXCEPTIONNEL

Ce **prêt exceptionnel de l'État, d'un montant maximum de 20 000 € pour les entreprises jusqu'à 10 salariés**, est destiné à celles qui n'ont pas obtenu une solution de financement bancaire et de PGE. Le Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (Codefi) est chargé d'examiner les demandes.

Informations et contact : <https://pret-participatif-exceptionnel.gouv.bpifrance.fr/>

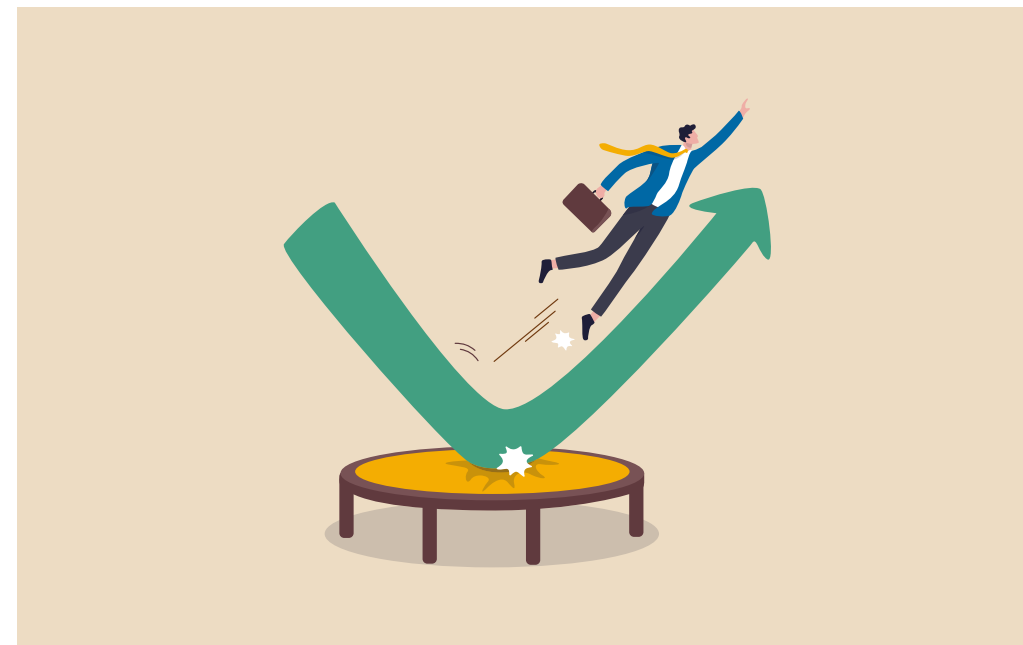
COMMENT ALLÉGER VOS CHARGES ?

Pour aider les entreprises à surmonter la crise sanitaire, l'État a mis en place différentes mesures d'allègement des charges (exonération de charges sociales, report des charges fiscales et sociales, activité partielle...).

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf>



© Gettyimage, Oksana Latysheva



© Gettyimage, Nuthawit Sansuk

VOUS AVEZ **UN PROJET** ? VOUS SOUHAITEZ INVESTIR, VOUS DÉVELOPPER ?

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

Vous souhaitez fidéliser ou conquérir de nouveaux clients, adapter votre point de vente, développer vos usages du numérique ? En lien avec les chambres consulaires, la Région des Pays de la Loire vous accompagne dans le développement de votre activité.

PROGRAMME COMMERCE DU FUTUR

Diagnostic, conseil, atelier collectif, formation... Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement sur-mesure** qui s'adapte à vos besoins. Pour plus d'informations, contactez votre chambre consulaire :

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/commerce-du-futur>

<https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/>

DISPOSITIF PAYS DE LA LOIRE CONSEIL

Vous souhaitez faire appel à un consultant sur les thématiques numérique, RH, certification, stratégie de développement... ? Ce dispositif vous permet **une prise en charge jusqu'à 50% de la prestation**.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-conseil>

FINANCER VOS INVESTISSEMENTS

FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT-COMMERCE-AGRICULTURE

En co-intervention avec la SIAGI, le fonds régional garantit les prêts alloués par les banques aux **petites entreprises de l'économie de proximité, pour une garantie maximum de 70%** du prêt. Elle facilite l'obtention de crédits de trésorerie et d'investissement, qu'ils soient matériels ou immatériels.

https://www.siagi.com/sites/default/files/CORRESPONDANTS_SIAGI_03_09_2020.pdf

PAYS DE LA LOIRE GARANTIE

Ce dispositif de la Région permet de **garantir les prêts bancaires jusqu'à 80%**. Il peut être mobilisé pour l'acquisition et le développement de nouveaux équipements ou le renforcement de la structure financière et de la trésorerie des entreprises.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-garantie>

PAYS DE LA LOIRE PRÊT TPE/PME

Ce dispositif de la Région s'adresse aux entreprises d'au moins 3 salariés et de plus de 3 ans d'activité. Il vient conforter le plan de financement de l'entreprise et faire effet de levier sur le financement bancaire. Le montant du prêt est compris **entre 10 000 et 50 000 € pour une durée de 5 ans**, avec un différé d'amortissement du capital de 12 mois et un taux préférentiel.

<http://paysdelaloire-pret-tpepme.fr>

MODERNISER VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT

Vous êtes situé sur une commune rurale en fragilité commerciale et vous avez un projet d'agrandissement, de travaux de mise aux normes ou d'acquisition de matériel ? Avec une **subvention de 30% du montant HT des dépenses éligibles plafonnée à 22 500 €**, Pays de la Loire Commerce-Artisanat peut soutenir votre projet.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-commerce-artisanat>

INVESTIR DANS DES OUTILS NUMÉRIQUES

PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE

Vous souhaitez ouvrir un site de vente en ligne ? Investir dans un logiciel de gestion commerciale ? **Pays de la Loire Investissement numérique** est une **subvention pouvant financer votre projet à hauteur de 50%** du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 15 000 €.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-investissement-numerique>

CHÈQUE NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT

Vous souhaitez vous équiper en solutions de vente à distance ? L'État propose un **chèque numérique de 500 €** aux entreprises fermées administrativement, pour soutenir la création d'un site internet, l'adhésion à une plateforme en ligne ou la rémunération d'une prestation d'accompagnement.

clique-mon-commerce.gouv.fr

VOUS SOUHAITEZ INTÉGRER UNE PLATEFORME LOCALE DE E-COMMERCE ?

Une plateforme regroupant des commerçants locaux existe peut-être déjà sur votre territoire. Retrouvez celles financées par la Région sur :

<https://www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/consommer-local>



© Gettyimage, Oksana Latysheva

FINANCER UN PROJET INNOVANT

La Région lance régulièrement des appels à projets ou appels à manifestations d'intérêt afin d'encourager la mise en place d'initiatives innovantes.

Dans le cadre du programme **Commerce du futur**, les appels à manifestations d'intérêt (BOOST E-commerce) visent plus particulièrement les projets collectifs et innovants : plateforme e-commerce locale, conciergerie...

Les appels à projets ou à manifestations d'intérêt en cours sont disponibles sur

www.paysdelaloire.fr/les-aides

ACHETER LOCAL C'EST VITAL !

local.paysdelaloire.fr

Au-delà même des aides publiques, les commerçants ont besoin de la mobilisation de tous les habitants. Pour les encourager à faire le choix du commerce de proximité, la Région des Pays de la Loire a lancé fin novembre 2020 une campagne publicitaire « **Acheter local, c'est vital** ».



*Ensemble, trouvons des solutions
face à la crise !*

L'ENSEMBLE DE CES AIDES SONT ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS PARTICULIÈRES. LES DATES ET DISPOSITIFS INDIQUÉS DANS CE DOCUMENT SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER.

Pour plus d'informations et connaître les dispositifs locaux, prenez contact auprès des services de la Région ou de vos partenaires habituels : chambres consulaires, collectivités locales, organismes bancaires ou comptables...

Contacts utiles

• RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

0 800 04 11 11 

SERVICE ET APPEL GRATUITS du lundi au vendredi de 9h à 17h

commerce-artisanat@paysdelaloire.fr

<https://www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/covid-19-aides-economiques/aides-aux-commerçants-artistes>

<https://entreprisespaysdelaloire.fr/commercedufutur>

• CCI DES PAYS DE LA LOIRE

Allo PME au 02 40 44 60 01

• CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE

www.artisanatpaysdelaloire.fr/covid-19-2020-11

• MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises